

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-1376

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Lou Rugby pour son action d'accompagnement en faveur des clubs de rugby de la Métropole de Lyon - Année 2022 (saison 2022-2023)

Service : Délégation Développement responsable - Direction Sports

Rapporteur : Monsieur Florestan Groult

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charriot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrier-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pilon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Bub), M. Brumm (pouvoir à Mme Burillon), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), M. Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Corsale).

Conseil du 12 décembre 2022**Délibération n° 2022-1376**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Lou Rugby pour son action d'accompagnement en faveur des clubs de rugby de la Métropole de Lyon - Année 2022 (saison 2022-2023)

Service : Délégation Développement responsable - Direction Sports

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

De nombreuses fédérations sportives font face, depuis quelques années, à une baisse des effectifs licenciés et les clubs sportifs amateurs, toujours largement dépendants du bénévolat, font face à plusieurs défis pour développer ou maintenir leurs activités au regard du développement de la pratique sportive libre non licenciée. Se pose ainsi la question de comment mieux répondre aux nouvelles exigences des adhérents en termes d'horaires, de services, de tarification, d'accès aux installations etc., ou comment se positionner, et avec quelle offre, sur les segments du sport-santé ou de la pratique sportive par les seniors.

Pour favoriser une reprise du sport en club après la crise sanitaire de 2020-2021, l'État propose, depuis la rentrée 2021, un dispositif spécifique, le Pass'sport, qui permet au public éligible (personnes âgées de 6 à 30 ans sous conditions) de bénéficier d'un avantage de 50 € pour l'obtention d'une licence sportive dans un club. Ce dispositif est cumulable avec d'autres aides. Les plus jeunes, nombreux à avoir stoppé toute activité sportive en 2020, sont particulièrement visés car les effets néfastes de l'arrêt de la pratique sportive sont clairement identifiés.

Les différentes disciplines sportives ont également réfléchi à des actions destinées à favoriser un retour vers les clubs.

La Fédération française de rugby (FFR) a, de son côté, accompagné la mise en place de cadres sportifs sur le territoire national (23 sont prévus en Région Auvergne-Rhône-Alpes -AURA-). Au niveau national, les effectifs licenciés masculins du rugby stagnent, voire régressent. Cela est parfois dû à l'incapacité des clubs à accepter davantage de licenciés, faute de terrains disponibles ou d'éducateurs susceptibles de prendre en charge ces nouveaux licenciés. Il y a, en revanche, une hausse du nombre de licenciées féminines.

Au niveau local, la ligue AURA de rugby et le comité départemental Rhône Métropole bénéficient d'une situation relativement privilégiée avec un véritable "terroir" rugbystique et un potentiel de développement réel des effectifs masculins et féminins qui ne se dément pas :

- 16 clubs sur la Métropole dont 9 clubs en secteur politique de la ville : Vénissieux, Rillieux-la-Pape, Meyzieu, Lou, Club omnisport de Lyon (COL), Saint-Priest, Rhône Sportif, ASVEL Stade Métropolitain, Givors, Saint-Genis-Laval,

- 6 100 licenciés en ligue AURA de rugby dont 900 féminines et 3 800 jeunes femmes et hommes de moins de 18 ans.

La FFR a fait le choix, depuis quelques années, de s'intéresser aux principales métropoles françaises et particulièrement aux zones urbaines sensibles au sein desquelles le rugby reste une discipline peu pratiquée. Elle a, notamment, mis en place un projet éducatif fédéral en lien avec la fédération Léo Lagrange.

Par délibération du Conseil n° 2019-3876 du 4 novembre 2019, la Métropole a décidé de s'associer à cette démarche structurante et de soutenir la mise en place d'un conseiller technique des clubs (CTC) en charge de l'accompagnement des clubs de rugby du territoire métropolitain.

L'association Lou Rugby est l'employeur du CTC dans le cadre d'une convention associant la Métropole, l'association Lou Rugby, la Direction régionale jeunesse sport et cohésion sociale (DRJSCS), la ligue de rugby AURA, le comité de rugby Rhône Métropole. Les 162 CTC sont aujourd'hui installés au niveau national et le territoire métropolitain a été le pionnier, dès l'automne 2019.

II - Objectifs

Dans le cadre de sa politique sportive, la Métropole soutient les clubs sportifs professionnels et amateurs.

Parmi les axes prioritaires de cette politique sportive figurent la qualité de la formation des jeunes au sein des clubs sportifs (formation des éducateurs et de l'encadrement), le développement de la pratique sportive féminine, la diversité et l'égalité de traitement entre filles et garçons.

Elle souhaite donc soutenir la mise en œuvre de toute action favorisant ces orientations et l'implication des clubs sportifs sur celles-ci.

Le programme d'actions envisagé par l'association Lou Rugby et la ligue AURA de rugby, à travers l'activité de ce CTC, vise à favoriser le développement, sur le territoire métropolitain, de la pratique rugbystique au sein des clubs tout en donnant priorité aux axes suivants :

- développer la pratique du rugby féminin et masculin sur le territoire de la 2^{ème} aire urbaine française, et ce auprès des différentes catégories d'âge,
- faire connaître le rugby dans les zones urbaines sensibles de la Métropole, là où il reste encore peu développé au regard d'autres disciplines (football et basketball notamment).
- permettre aux clubs de rugby de la Métropole de mieux identifier les objectifs prioritaires de la Métropole en matière de politique sportive,
- promouvoir les valeurs citoyennes en accompagnant les clubs de la Métropole dans le traitement des problématiques sociales et éducatives, grâce à l'action du CTC, le rugby contribuant à l'objectif du bien vivre ensemble,
- favoriser le développement de la pratique féminine : le rugby peut être pratiqué par les filles dès le plus jeune âge. Il s'agit donc de lutter contre certains stéréotypes et de favoriser la découverte du rugby à l'école et au collège.

Cette action s'inscrit dans la durée avec une 1^{ère} période de 4 années (année 2019 pour la saison 2019-2020, année 2020 pour la saison 2020-2021, année 2021 pour la saison 2021-2022, année 2022 pour la saison 2022-2023).

Un comité de pilotage a été mis en place associant l'ensemble des partenaires, dont la Métropole.

La présente délibération concerne donc la dernière année du soutien au dispositif. Une évaluation finale sera réalisée au 2^{ème} semestre 2023 et partagée par les acteurs. Elle permettra de décider de la poursuite ou de l'arrêt de l'action (tout en l'infléchissant ou en définissant de nouveaux objectifs si nécessaire). Des bilans annuels seront réalisés par la ligue AURA de rugby, en lien avec les clubs bénéficiaires et l'association Lou Rugby.

III - Bilan des actions conduites lors de la saison 2021-2022

Par délibération du Conseil n° 2021-0818 du 13 décembre 2021, la Métropole a attribué une subvention de 15 000 € à l'association Lou Rugby pour son programme d'actions 2021 (saison 2021-2022).

La saison 2021-2022 a été moins impactée par la crise sanitaire que les 2 saisons précédentes et la quasi-totalité des actions envisagées ont pu être réalisées.

Du 1^{er} septembre 2021 au 1^{er} septembre 2022, les actions conduites ont été les suivantes :

- aide aux collèges de la Métropole situés en quartiers politique de la ville (QPV) en matière de mise en place de l'activité rugby (enseignement, tournois, visite de joueurs professionnels) : collèges Grignard (Lyon 8^{ème} - QPV), Longchambon (Lyon 8^{ème} - QPV), Termier (Lyon 8^{ème}), Jacques Brel (Vénissieux - QPV). Travail collaboratif avec les professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) des collèges Gabriel Rosset (Lyon 7^{ème} - QPV), Alain (Saint-Fons - QPV),
- poursuite du soutien aux clubs identifiés en début de programme : cette saison, les clubs suivants ont particulièrement été suivis de manière directe : COL, OSLG rugby Saint-Genis-Laval, EMS Bron XV, Rhône Sportif Villeurbanne et de manière indirecte, avec un travail de pilotage de projet : Chassieu Rugby, Mions, Saint-Priest, Rillieux-la-Pape, ASVEL, Stade Métropolitain, Givors, Écully,
- soutien au comité départemental de rugby Rhône Métropole de Lyon sur les actions éducatives,
- soutien du sport scolaire, en lien avec l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) (soutien aux sections sportives scolaires des collèges), 8 visites ont pu être assurées dans les clubs, 8 collèges QPV ont été aidés, 7 actions ont été menées avec les centres sociaux du territoire et 14 animations associant des enfants et éducateurs de différents clubs de la Métropole ont été organisées,
- soutien aux actions de féminisation de la pratique de rugby avec Sport dans la Ville, projet Demain avec Elles Impact 2024, organisation d'une journée thématique, organisation de la venue de 50 jeunes filles issues de quartiers prioritaires lors du match de TOP 14 du LOU contre La Rochelle,
- travail d'inclusion par l'emploi avec Lyon pour l'emploi et Sport dans la ville,
- travail avec la ligue sportive à l'accueil des enfants au sein des clubs de rugby métropolitains,
- travail de conseil et d'ingénierie avec *Fair play for planet* (FPFP), label environnemental destiné aux clubs, aux sites et aux événements sportifs. Conçu autour d'une approche globale de la lutte contre le dérèglement climatique, il permet aux entités sportives d'améliorer leur modèle de développement économique en prenant soin de l'environnement et des personnes,
- travail de conseil autour de l'économie sociale et solidaire à destination des clubs amateurs (c'est quoi, comment ça marche et avec qui ?)

Des échanges réguliers ont eu lieu durant la période et une réunion de bilan est intervenue (ligue AURA de rugby, Lou association, CTC, Métropole) le 8 septembre 2022.

IV - Programme pour la saison 2022-2023

Les nouvelles priorités de la Métropole en matière de politique sportive ont été présentées aux acteurs (ligue de rugby AURA, Lou, etc.) à l'occasion de rencontres intervenues depuis le début du mandat. Ces priorités, qui sont en correspondance avec certaines actions déjà initiées (développement de la pratique féminine, sensibilisation au rugby dans des QPV, etc.), sont prises en compte dans le programme d'accompagnement des clubs par le CTC.

La FFR a lancé, en juin 2020, une démarche nationale, Club du 21^{ème} siècle, porteur d'un nouvel écosystème. Il s'agit d'accompagner les clubs amateurs dans la mise en œuvre d'un projet associatif s'appuyant sur les projets sociaux, éducatifs et d'activités de la FFR. Cette démarche est relayée au niveau régional et métropolitain, avec l'appui du CTC et les thèmes abordés sont les suivants : citoyenneté, développement de la pratique féminine, rugby santé-bien être, développement de la pratique dans les QPV et dans les zones rurales.

Les actions initiées en 2021-2022 se poursuivront auprès des clubs accompagnés. Certaines d'entre elles s'étaleront sur plusieurs saisons sportives en fonction des contextes propres à chaque club, des projets en cours, de la complexité des problématiques rencontrées et des capacités du CTC à accompagner ces actions. Le CTC accompagne également la mise en œuvre du projet éducatif fédéral co-écrit avec la fédération Léo Lagrange : accompagnement économique et juridique des clubs, formation des dirigeants, développement d'outils pédagogiques et éducatifs, portage du dispositif.

Dans le cadre de la Coupe du Monde de rugby 2023, et en lien avec le ministère du Travail, la FFR a mis en place dès 2020, un programme destiné à l'embauche de 4 000 apprentis au service des clubs de toutes les disciplines sportives. Un centre de formation d'apprentis (CFA) créé au niveau national s'appuiera sur les CFA régionaux. Il préparera à des diplômes de niveau bac, bac +3 et bac +5. Les clubs de plus de 30 licenciés pourront bénéficier d'un apprenti pour une assistance administrative notamment. Les clubs participeront de manière symbolique au financement de l'opération en fonction de leur taille et de leur capacité financière.

IV - Budget prévisionnel et plan de financement

La Métropole soutient ce projet sur une période de 4 saisons sportives depuis la saison 2019-2020.

Par délibération du Conseil n° 2019-3876 en date du 4 novembre 2019, une convention a été conclue entre l'association Lou Rugby, la ligue AURA de rugby et la Métropole. Cette convention fixe les objectifs et les missions définies, les conditions de suivi et d'évaluation, les montants du soutien proposé par la Métropole sur la période de 4 années et les conditions de versement de cette aide.

Le plan de financement de cette mission est le suivant :

Partenaire	Saison 2019-2020 (en €)	Saison 2020-2021 (en €)	Saison 2021-2022 (en €)	Saison 2022-2023 (en €)
Centre national pour le développement du sport (CNDS)	12 000	12 000	0	0
Métropole	15 000	15 000	15 000	15 000
Lou association	10 000	10 000	22 000	22 000
ligue AURA de rugby	5 000	5 000	5 000	5 000
TOTAL	42 000	42 000	42 000	42 000

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 € à l'association Lou Rugby dans le cadre de son action dédiée à l'accompagnement des clubs de rugby de la Métropole, pour l'année 2022 (saison sportive 2022-2023) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1°- Approuve :

a) - le soutien, pour l'année 2022 (saison sportive 2022-2023), pour l'accompagnement des clubs de rugby de la Métropole par l'association Lou Rugby et la ligue AURA de rugby,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association sportive Lou Rugby pour l'année 2022.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 15 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P39O4817A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20221212-295924-DE-1-1
Date de télétransmission : 14 décembre 2022
Date de réception préfecture : 14 décembre 2022